

Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 8 novembre 2022

Le Conseil d'école s'est tenu en présence de :

Représentants des parents d'élèves : Mmes Garonne, Granato, Graviou, Homawoo, Meunier-Turpin, Mulon, Olive, Pasquies, Richard

Enseignantes : Mmes Giraudier, Lambert, Laneau, Michaux, Panneau, Péricard, Vauxion

ATSEM : Mmes Dauron, De Meulneir, Gil, Gimenez-Jurek, Rat, Rousseau

Municipalité : Mmes Prud'Homme, Adjointe aux affaires scolaires de la ville de Monnaie, et Léger, Adjointe à la solidarité, l'action sociale, le lien générationnel et la citoyenneté, M. Lemaire, maire de la ville

ALSH : Mme Porphire, directrice

Absentes excusées : Mmes Bouffaré, Gille, Rossignol (en congé maternité), enseignantes MS-GS

1. Présentation de l'école (effectifs et personnels)

PS-MS 1 : Mmes Panneau et Lambert	24 (16 PS/8MS)	ATSEM : Marielle Rousseau
PS-MS 2 : Mme Laneau	25 (15 PS/10MS)	ATSEM : Annie Gil
PS : Mme Péricard	26	ATSEM : Marinette Rat
MS : Mme Vauxion	27	ATSEM : Noémie Gimenez-Jurek
MS-GS : Mmes Gille, Rossignol et Bouffaré	23 (11MS+12GS)	ATSEM : Roselyne Dauron
GS 1 : Mme Michaux	24	ATSEM : } Laurence De Meulneir
GS 2 : Mme Giraudier	23	ATSEM : }

TOTAL : 172 élèves répartis sur 7 classes soit une moyenne de 24,57 élèves par classe.

Il y a eu une radiation fin octobre.

Les perspectives pour l'année prochaine font état d'un nombre d'élèves qui serait légèrement en augmentation (autour de 182) si les effectifs projetés en PS sont justes (66 élèves.)

Equipe enseignante :

Il y a 8 nouvelles enseignantes dans l'école : Mmes Bouffaré, Gille, Giraudier, Lambert, Laneau, Panneau, Péricard, Rossignol. La rentrée a été difficile car Mme Anis, directrice de l'école a été appelée à d'autres fonctions le 19 septembre. Nous avons dû réorganiser le service de direction qui a été assuré provisoirement par Mme Gille sur la fin de la 1^{ère} période. C'est Mme Giraudier qui assurera désormais la direction jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Il a fallu trouver dans l'urgence des enseignantes pour remplacer Mme Anis dans la classe de PS-MS1 et pour assurer la décharge de direction de Mme Gille dans la classe de MS-GS, ce qui n'a pas été facile compte tenu des difficultés de recrutement que rencontre actuellement l'Education Nationale. La nouvelle organisation pour ces deux classes est la suivante :

- Classe de PS-MS1 : Mme Panneau, titulaire de la classe depuis le 15 septembre 2022, et complétée à 50% par Mme Lambert depuis le 17 octobre 2022. Différents remplaçants ont dû assurer le complément de Mme Panneau du 15 septembre au 14 octobre 2022.
- Classe de MS-GS : Mme Gille, titulaire de la classe depuis le 1^{er} septembre et complétée par Mme Riberolle (à 20%) du 1^{er} au 16 septembre puis par Mme Rossignol (à 50%) depuis le 19 septembre 2022. Pendant son congé maternité, Mme Rossignol est remplacée par Mme Bouffaré à partir du lundi 7 novembre 2022.

Nous remercions les parents de ces deux classes pour la patience dont ils ont fait preuve face à ce

défilé d'enseignants. Nous tenons également à saluer le travail des ATSEM qui représentent toujours un repère stable et sécurisant pour les élèves et sont disponibles aussi pour communiquer avec les parents.

Il reste la gestion de la classe de GS de Mme Giraudier à régler, à ce jour nous n'avons pas de nouvelle concernant le complément de direction. Quoi qu'il en soit, tout est toujours prêt, Mme Giraudier assurera la gestion de sa classe tant que personne ne la déchargera certains jours pour assurer la direction (soit 1.5 jours de décharge). La situation sera sûrement plus claire dans les jours à venir...

ATSEM :

A la rentrée, nous n'avons plus que 6 ATSEM dans l'école pour les 7 classes. Dans ce contexte de rentrée perturbée cela a rajouté des difficultés d'organisation (voir point 6).

Services civiques :

Mary Gougeon occupe la fonction de service civique depuis le 1^{er} octobre, rejointe le 7 novembre par Clémence Gatault et ce jusqu'au 30 juin 2023. Leur aide est précieuse, multi-tâches, aussi bien au niveau des classes que de la gestion de l'école.

- Mary assure une aide humaine aux classes de GS les matinées où Laurence n'est pas présente dans une classe et se trouve dans les classes de PS-MS les après-midi, tout en aidant au lever de la sieste de 14h45 à 15h15.

- Clémence fait des rotations les matinées dans les classes de MS, PS-MS2 et MS-GS. Les après-midi elle aide Mme Péricard dans le travail de phonologie avec les ½ groupes de GS jusqu'à 14h45 puis assurera du travail administratif de 15h15 à 15h45.

Petite précision : Mary viendra en soutien de surveillance de récréation des GS les matinées et Clémence sera présente les après-midi. Leur rôle consistera à accompagner les enfants auprès de Roselyne pour des soins, changes ou passages aux toilettes pressés.

Si la situation l'exige, ce sera l'enseignante qui accompagnera les enfants blessés à Roselyne et les services civiques feront donc de la surveillance dans la cour avec l'autre enseignante.

AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap):

Deux AESH sont nommées sur l'école pour accompagner deux élèves dans leur scolarité, Delphine CLAIR est présente depuis septembre et Nathalie BACHET vient d'être nommée depuis hier. Une demande est en cours pour le suivi d'un troisième enfant.

RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) :

Les membres du RASED interviennent pour répondre à une difficulté passagère ou persistante. Ils proposent une aide gratuite, mise en place avec l'accord des parents, sur le temps scolaire et au sein de l'école.

Pour notre secteur, le Réseau d'Aides est composé de Céline Falquet, psychologue de l'Education Nationale (02 47 51 08 14) et de Claire Poupon, enseignante spécialisée chargée de l'aide à dominante pédagogique (maîtresse E) (02 47 88 03 79).

Une information reprenant tous ces éléments est disposée dans le panneau d'affichage de l'école.

Une seule demande a été faite pour le moment auprès de Mme Falquet.

2. Résultat des élections

Sur les 321 personnes inscrites sur la liste électorale, 131 ont voté, soit une participation de 40,81%

(32,14% l'an passé).

Ont été élus représentants de parents d'élèves titulaires :

Mmes Richard, Olive, Meunier-Turpin, Garonne, Boutard, Granato, M. Munschy

Ont été élues représentantes de parents d'élèves suppléantes :

Mmes Graviou, Homawoo, Pasquies, Mulon, Schnel, Tavernier

3. Règlement Intérieur de l'École (*Modification, approbation, vote*)

Il est proposé de modifier deux articles du RI :

- 1- Au niveau des horaires (point n°5), revenant à un schéma horaire normal, hors protocole sanitaire, il est proposé de remplacer « En raison du protocole sanitaire actuel, deux horaires sont en vigueur » **par « Les horaires sont les suivants :**

8H45/11H30 et 13H15/15H45 pour 4 classes (Mmes Laneau, Lambert/Panneau, Péricard, Vauxion)

8H45/11H45 et 13H30/15H45 pour les 3 autres classes (Mmes Michaux, Gille/Bouffaré/Rossignol, Giraudier/)

Le mercredi : 8H45/11H45 pour toutes les classes.»

- 2- Dans le point 4, Fréquentation, afin de rendre plus lisible les justifications d'absence, il est demandé de modifier « Les absences doivent, dans les plus brefs délais, être déclarées de préférence par **mail à l'adresse de la classe communiquée en septembre** »

Nous en profitons pour rappeler que **les horaires d'ouverture du portail doivent être** respectés (8h35 ouverture-**8h45 fermeture** pour libérer l'ATSEM de service et ne pas gêner le fonctionnement de sa classe) et que pour transmettre une information par téléphone, il faut préciser le nom de l'enfant et sa classe.

L'école ne se charge pas de prévenir le service ALSH pour l'annulation de la cantine ou de la garderie.

Les deux modifications sont approuvées à l'unanimité et seront ajoutées au règlement intérieur qui sera transmis aux familles prochainement afin d'être signé.

4. Hygiène et Sécurité établissement (Incendie-PPMS)

Les exercices de sécurité obligatoires visent deux objectifs :

- faire acquérir aux élèves et aux personnels les comportements et les connaissances indispensables à la sauvegarde des personnes,
- tirer des enseignements pour améliorer la sécurité de tous.

L'exercice d'évacuation incendie a eu lieu le mardi 11 octobre. Cela s'est bien déroulé. Les enfants, notamment les Petites Sections, n'ont pas eu peur et ont rejoint le point d'évacuation dans le calme. Pour ce 1^{er} exercice, les élèves étaient prévenus.

L'exercice PPMS « attentat-intrusion » aura lieu courant novembre.

5. Projets (Sorties, fête de l'école)

Les trois classes de GS et MS-GS sont allées aux jardins de Meslay le 14 octobre dernier. Les élèves ont pu cueillir des légumes et fruits d'automne afin de faire de la soupe, de travailler sur les aliments crus et sur la pomme dans tous ses états. Les enfants étaient ravis bien qu'il ait plu. Le déplacement en car et les achats ont été financés par la coopérative scolaire (Montant de 263.69€).

Les GS de madame Michaux se rendront à la bibliothèque municipale le vendredi 25 novembre.

De prochaines sorties sont à l'étude.

Question des parents : Comment est déterminé le choix de la sortie scolaire pour chaque classe ? Des parents trouvent que les sorties scolaires ne sont pas équitables entre les classes surtout pour celles qui ont un double niveau.

Cela fait partie de la liberté pédagogique des enseignants et est en lien avec les programmes. Les sorties sont adaptées à l'âge des enfants et les activités proposées sont bien définies. Concernant le fait qu'une classe en double niveau fasse une sortie et pas une autre, nous rappelons qu'il est préférable de réfléchir en termes de groupe classe et pas de niveaux.

Le thème de l'année sur lequel travaille chaque classe de l'école est celui des animaux.

Le carnaval aura lieu le vendredi 10 mars 2023.

Une proposition a été faite pour que la fête de l'école ait lieu le samedi 1^{er} juillet 2023 à la halle récréative. Il conviendra de réfléchir à l'organisation et à la sécurisation des lieux.

6. Répercussions de la suppression du poste d'ATSEM

L'ATSEM d'une classe est un repère stable indispensable et rassurant pour les enfants. Nous avons pu encore plus le constater dans un contexte assez perturbé où plusieurs remplaçantes se sont succédé, notamment dans les classes de PS-MS1, MS et MS-GS.

Rappel du rôle de l'ATSEM :

- Le matin, préparation matérielle et mise en place des jeux sur les tables puis accueil des enfants.
- Consultation des cahiers de liaison et mise à jour de la feuille de cantine.
- Passages aux toilettes, aide à l'autonomie (habillage, déshabillage, essuyage).
- Préparation de matériel pour les ateliers d'apprentissage.
- Accompagnement des enfants lors des ateliers d'apprentissage.
- Accompagnement des enfants à la cantine pour le déjeuner puis le goûter.
- Rangement, nettoyage.

La suppression du poste d'ATSEM a impacté, en premier lieu, les deux classes de GS :

- Moins de disponibilité des adultes (ATSEM et Enseignantes) pour les enfants qui se retrouvent plus souvent à travailler en autonomie, ce qui, pour des élèves de 5 ans n'est pas toujours facile.
- Stress pour l'ASTEM qui se partage les deux classes et qui doit souvent travailler dans l'urgence avec des va-et-vient dans les deux classes engendrant des perturbations pour les élèves.
- Manque de temps aussi pour échanger avec les enseignantes de la classe et pour la

préparation matérielle des ateliers.

- Mais cela a également engendré une organisation différente pour permettre de combler l'absence de la 7^{ème} ATSEM sur le temps méridien, le soir pour le rangement et le nettoyage des classes.

Questions des parents sur ce point :

- **Comment assurer la sécurité des enfants et leurs inquiétudes lorsqu'un élève de GS se blesse, fait une crise d'asthme ou toutes autres situations d'urgence (épilepsie, diabète, ...)?**

Sur l'école, nous n'avons pas eu affaire à cette situation, mais nous devons nous arranger pour faire venir un autre adulte à ce moment-là.

- **Comment est pris en charge un enfant à mobilité réduite lorsqu'une ATSEM se partage deux mêmes classes sur une même journée ?**

Normalement, l'enfant est accompagné d'une AESH si cela relève d'un handicap. Si cela relève d'une immobilisation temporaire, l'enseignante s'occupera de l'enfant si c'est sur un moment où elle est seule dans sa classe.

- **Combien de temps pédagogique, l'enseignante perd-elle pour compenser l'absence d'ATSEM (lacets, habillements, préparation des ateliers ...)?**

Ce n'est pas quantifiable... Mmes Michaux et Giraudier ont organisé la préparation des ateliers en fonction de la présence de l'ATSEM

- **Est-ce que les enseignantes sont capables de maintenir le même volume horaire de travaux pratiques, de phonologie ou de recherche en sciences en petits groupes ?**

Assurément, non, ce sont les sciences et l'art visuel qui en pâtissent le plus. La phonologie est travaillée pareillement par tous les élèves de Grande Section pure en ½ groupe grâce au décloisonnement avec Mme Péricard.

- **Comment est assurée la sécurité des enfants qui vont tout seul aux toilettes ?**

Nous nous arrangeons pour que les passages aux WC se fassent sur les temps d'entrées et de sorties dans le bâtiment. Si une urgence venait à arriver, l'enfant prévient l'enseignante. L'adulte s'assure alors de son accompagnement si cela est possible.

- **Pourrait-on être averti dès qu'une enseignante est absente ?**

Si l'absence est prévue et qu'un remplacement est programmé, nous en informerons les parents. En revanche, tant que la directrice n'a pas de directives de l'inspection de circonscription clairement énoncées **par écrit** concernant un non remplacement, elle ne préviendra pas les parents. La directrice avertira Anita car la cantine n'est pas facturée aux familles si une enseignante absente n'est pas remplacée.

- **Avez-vous des remplaçants si une ATSEM est malade ?**

La Municipalité est en voie d'abandonner la carence de 15 jours afin de trouver le plus vite possible quelqu'un. Si l'absence est courte sur la durée, il y a des animateurs du centre ALSH qui pourraient vouloir travailler avec les maternelles. Si le congé s'avère de longue durée, un recrutement d'ATSEM aura lieu.

Addendum : Les élus de la mairie rappellent que 45% du budget municipal est consacré aux écoles. La décision de ne pas renouveler un contrat d'ATSEM a été prise il y a 2 ans dans le cadre d'un redéploiement des ressources humaines de la mairie. Le cadre conjoncturel dans lequel nous sommes actuellement demande à tous de faire des efforts. Il y a des choix à faire et la commune a des besoins autres que ceux scolaires.

Néanmoins, afin de rétablir le dialogue et compte-tenu des difficultés rencontrées et soulevées, la Municipalité réfléchit au recrutement pour une année renouvelable (un point sera refait en juin-juillet 2023) d'une personne avec une formation en lien avec la petite enfance uniquement sur le temps scolaire dont le temps de travail serait annualisé et partagé en animation sur le temps des vacances scolaires. Ainsi, le poste et le financement seraient partagés (les frais d'embauche en périscolaire seront pris en charge par la TEV).

Nous remercions la Municipalité pour cette initiative.

7. Demandes de travaux

Travaux effectués récemment :

- Le film occultant sur les vitres du préau a été remplacé après le remplacement des fenêtres qui étaient cassées.
- Les vitres de la classe de Mme Giraudier qui avaient également des impacts ont été changées.
- La moquette et le mobilier de la classe de Mme Vauxion ont été changés aux vacances de la Toussaint
- Installation devant l'entrée de l'école maternelle de supports pour vélos adultes
- Remplacement des tapis du dojo qui étaient abimés
- L'aire de jeux a été réaménagée et le sol réengazonné.

Travaux prévus :

- Les cloisons séparatives dans les WC des PS et MS vont être posées
- Les enseignantes évoquant le film occultant sur les vitres du dortoir des PS de Marinette (le film ne peut être posé en intérieur pour des questions de réverbération), Mme Prud'homme informe qu'un devis va être établi pour réparer les volets présents sur ses mêmes vitres et poser des barrières qui empêcheraient les enfants de foncer dans les volets avec les vélos.
- La pose d'une barrière automatique sur le parking du haut va être budgétisée. L'accès au parking sera restreint aux horaires des entrées et sorties scolaires. Le chauffeur du transport scolaire possèdera une télécommande. L'information sera faite par la mairie au moment venu.

Nous remercions la Mairie pour tout cela.

Il est demandé :

- Le remplacement des vitres fêlées de la salle ALSH donnant sur la cour, et la vérification de la non dangerosité des impacts présents sur les vitres de la classe de Mme Laneau.
- La vérification de la toiture à cause de fuites d'eau
- Nous signalons des soucis récurrents concernant la connexion internet.
- Nous demandons l'installation d'un TNI ou VPI dans la bibliothèque qui servirait à toute l'école, mais aussi le changement de l'imprimante et des ordinateurs ancestraux qui sont présents dans la bibliothèque et dans la salle des maîtres. Les enseignantes (sous la responsabilité de Mme Panneau) feront le point et établiront un cahier des charges sur ce qui est nécessaire informatiquement.

8. Questions des parents élus aux enseignants.

Pourquoi un enfant de petite section est-il obligé de manger à la cantine et ne peut rentrer chez lui pendant la pause méridienne ?

Les PS sont couchés à 12h45 juste après le temps de restauration pour respecter leur rythme physiologique. Un retour en arrière sur cette décision est possible si quelqu'un du périscolaire ouvre le portail... Anita explique que cela serait trop compliqué car il faut également jongler avec les temps de pause des ATSEM, la mise en place des activités et le timing ultra serré.

Est-ce que les inscriptions pour l'école vont être ouvertes plus tôt cette année ?

Oui, c'est envisageable dès janvier, Anita gèrera désormais les inscriptions côté mairie. Les deux directrices (ALSH et école) sont d'accord pour les ouvrir plus tôt.

9. Questions des parents élus à la municipalité.

- **Est-ce qu'il va y avoir un questionnaire clair sur le rythme scolaire 4 jours ou 4.5 jours ?**

Les parents ont été consultés l'an passé et pouvaient faire part de leur point de vue par l'intermédiaire du questionnaire transmis aux familles. Le PEDT révisable annuellement a été voté pour 3 ans et la Municipalité n'envisage pas de le modifier.

- **Serait-il possible d'avoir un trombinoscope du personnel de l'ALSH et de la cantine ?**

Oui (il est possible que des photos soient floutées pour les personnes n'autorisant pas la diffusion de leur image).

- **Est-il possible dans un souci écologique que les enfants aient une serviette en tissu ?**

Nous sommes bien conscients de l'impact écologique que représente l'usage des serviettes en papier mais la logistique rend impossible cette requête. Cela est également un problème sanitaire car les enfants peuvent facilement les mélanger. Seuls les PS peuvent avoir leur propre serviette car la salle de repas leur est réservée et qu'il y a assez de portemanteaux pour accrocher leur serviette.

- **Pourquoi un repas de carence lorsqu'un enfant est malade et de ce fait absent de l'école ? Le principe d'avertir le jour même avant 8h30 ou la veille au soir n'est pas fiable ? Si l'enfant a le covid on ne compte pas de repas de carence alors que si l'enfant est malade on nous compte un repas de carence... Est-ce logique ? Le portail famille ne facilite pas la gestion de ce type d'absences ?**

Prochainement sera débattue cette question. On s'oriente vers l'annulation éventuelle, à condition d'avoir un écrit car des fois, les justificatifs médicaux ne sont pas possibles. Une communication sera faite.

- **Le préfabriqué à l'ALSH est-il provisoire ? Est-il entretenu et aux normes ?**

Rappel : la compétence est partagée avec la communauté de communes TEV et qu'un audit sur les bâtiments à l'usage de la garderie et du périscolaire a été fait. La mairie est en attente des résultats pour envisager la suite.

- **Pourquoi les enfants de maternelle sont séparés lors de la garderie notamment le soir avec les petites sections en bas, les moyennes sections dans une salle en haut (niveau école primaire) et les grandes sections dans le préfabriqué en haut également (niveau école primaire) ?**

Pour décroiser les 90 enfants de maternelle présents en moyenne le soir. L'an passé, tous les PS-MS étaient en bas et la situation était ingérable. Les PS restent dans l'école qui leur sert de repère stable.

- **Est-il prévu une communication de la garderie flash ?**

Oui via un mail aux familles. Il est à noter que l'inscription en garderie flash est limitée en nombre.

Dates des prochains conseils d'école :

- **Jeudi 6 avril**
- **Jeudi 22 juin**

Les enseignantes de l'école offrent un pot de l'amitié pour clôturer cette séance qui se termine à 20h20. Mme Giraudier remercie les personnes présentes ce soir.

Pièce complémentaire : le règlement intérieur modifié.

La présidente,
Mme Giraudier